



Education International
Internationale de l'Education
Internacional de la Educaci3n

<http://www.ei-ie.org>

RÉGION EUROPÉENNE
CSEE

Président

Larry FLANAGAN

Vice-président-e-s

Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ



Boulevard Bischoffsheim, 15
1000 Bruxelles, Belgique
Tél. : +32 2 224 06 91/92
Fax : +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuce.org
<http://www.csee-etuce.org>

Directrice européenne

Susan FLOCKEN

Trésorière

Joan DONEGAN

CSEE

Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

Déclaration du CSEE relative à la Déclaration du Conseil sur l'intégration de la lutte contre l'antisémitisme dans tous les domaines d'action

Adoptée par le Bureau du CSEE le 22 février 2021

Le 2 décembre 2020, le Conseil de l'Union européenne a adopté une [Déclaration sur l'intégration de la lutte contre l'antisémitisme dans tous les domaines d'action](#), condamnant toute forme d'antisémitisme, d'intolérance ou de haine raciste et appelant à engager des actions déterminées aux niveaux national et européen. Le CSEE* salue l'adoption de cette Déclaration du Conseil, marquant une avancée importante en faveur d'une stratégie européenne plus holistique et mieux coordonnée pour lutter contre l'antisémitisme, mais demande instamment à la Commission européenne et aux Etats membres de prendre des mesures efficaces pour sa mise en œuvre.

L'antisémitisme, sous toutes ses formes, constitue une grave violation des valeurs de la société européenne, notamment les droits humains, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'Etat de droit et le respect de la dignité humaine et de la diversité. Depuis peu, la propagation de l'antisémitisme et son acceptation gagnent du terrain partout en Europe. Selon une [étude](#) menée en 2019 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sur les expériences et les perceptions de l'antisémitisme parmi les personnes juives européennes, 81 % des participant-e-s estiment que l'antisémitisme représente un problème et 83 % que ce dernier a augmenté au cours de ces dernières années. D'autre part, les réseaux sociaux implantés dans le monde entier offrent aujourd'hui de nouveaux moyens pour propager l'extrémisme et l'antisémitisme. Raison pour laquelle la lutte contre l'antisémitisme fait partie des combats les plus urgents de notre époque. A cet égard, **le rôle de l'éducation demeure crucial**, non seulement pour perpétuer le devoir de mémoire, mais aussi pour apprendre aux élèves à cultiver les valeurs fondamentales de notre démocratie, au sein de laquelle la discrimination et la haine n'ont aucune place.

Réaffirmant la [Déclaration du Conseil sur la lutte contre l'antisémitisme \(décembre 2018\)](#), qui appelle les Etats membres à intégrer aux programmes d'études nationaux l'éducation et la formation contre toutes les formes d'intolérance et de racisme, notamment les préjugés et les crimes de haine antisémites, la Déclaration du Conseil (2020) considère que l'enseignement de l'Holocauste, de l'histoire juive et de l'identité juive reste un outil important pour prévenir les préjugés antisémites. Si le CSEE se félicite effectivement de l'avis du Conseil, il tient cependant à souligner que la lutte contre l'antisémitisme sous ses formes actuelles et nouvelles, comme l'antisémitisme en ligne par exemple, constitue **un problème beaucoup plus complexe appelant une stratégie holistique mieux définie, allant au-delà du simple enseignement de l'histoire de l'Holocauste.** La [Déclaration conjointe CSEE-FEEE-ESHA sur l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de l'UE](#) souligne l'importance d'introduire une **éducation à la citoyenneté démocratique holistique dès le**

plus jeune âge, celle-ci étant considérée comme un outil de promotion de la démocratie, de la tolérance, de la non-discrimination, de l'égalité et de la solidarité, autant de valeurs fondamentales qui permettent de lutter contre l'antisémitisme, l'intolérance et la haine raciste. La Déclaration du Conseil et le nouveau [Plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025](#) ont pour ambition d'intégrer la lutte contre l'antisémitisme dans tous les domaines d'action. Cependant, le CSEE regrette que les mesures antiracistes proposées dans le domaine de l'éducation, comme la nouvelle [Stratégie pour les compétences](#) et l'[Espace européen de l'éducation](#) restent vagues et théoriques, et que le nouveau [Plan d'action pour la démocratie européenne](#) ne confère qu'un **rôle secondaire** à l'éducation. Dans la mesure où l'enseignement de l'Holocauste et l'éducation à la citoyenneté démocratique ne sont pas des matières obligatoires dans tous les programmes d'études, la responsabilité de les enseigner est entièrement déléguée **aux enseignant·e·s, qui ne bénéficient, en réalité, d'aucun soutien professionnel et pédagogique adéquat**. Selon une [étude Eurydice](#) sur l'éducation à la citoyenneté, dans près de la moitié des pays européens, l'éducation à la citoyenneté ne fait pas partie de la formation initiale des enseignant·e·s. Par ailleurs, les difficultés et le peu de flexibilité qu'offrent les programmes d'études pour examiner et mettre en pratique la question de la démocratie risquent de dissuader les enseignant·e·s d'aborder la question de l'Holocauste, des droits humains et de la diversité culturelle dans le cadre de l'éducation. **Le CSEE demande instamment aux Etats membres de mettre en place des mesures pour soutenir les enseignant·e·s, en leur offrant notamment des formations et des ressources actualisées leur permettant de développer des méthodes pédagogiques adaptées pour promouvoir la citoyenneté démocratique, l'inclusion et la diversité dans l'éducation et appréhender la diversité croissante au sein de la société européenne.**

Plusieurs autres barrières empêchent le bon ancrage de l'enseignement de l'Holocauste et de la citoyenneté dans les programmes d'études. La « [lassitude à l'égard de l'Holocauste](#) » due à une importante couverture médiatique, ainsi que le déni, la banalisation du problème et **l'absence de discours positifs entourant les cultures juives**, font partie des principaux obstacles. D'autre part, l'antisémitisme n'est pas un phénomène isolé, il doit être associé à **la recrudescence du racisme, de la xénophobie, de l'homophobie et d'autres formes d'intolérance envers les minorités ethniques**, telles que les Roms, les gens du voyage, les communautés juives, musulmanes et migrantes, ainsi que les LGBTIQ victimes de discriminations en raison de leur orientation sexuelle. A cet égard, le CSEE insiste sur le fait que **la lutte contre l'antisémitisme doit aller de pair avec la lutte contre toutes les formes de haine, de discrimination et d'intolérance, quel que soit le motif.**

La coopération et le dialogue entre tous les acteurs de l'éducation sont essentiels pour développer une stratégie holistique et efficace contre l'antisémitisme, le racisme et l'intolérance. Le CSEE demande instamment à l'Union européenne et aux Etats membres de mettre en œuvre et de promouvoir un **dialogue social cohérent** avec les syndicats de l'enseignement, dans le cadre de la lutte contre l'antisémitisme et l'intolérance. Si l'on souhaite avancer vers un avenir rejetant toutes les formes d'antisémitisme, de racisme et de haine, ainsi que leur diffusion et la violence par laquelle elles se manifestent, il importe que la voix du personnel de l'éducation puisse être représentée dans les discussions sur

l'intégration de la lutte contre l'antisémitisme dans tous les domaines d'action, aux niveaux européen, national et local.

** Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 127 syndicats de l'enseignement, soit 11 millions d'enseignant-e-s, répartis dans 51 pays européens. Le CSEE est un partenaire social du secteur de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la région européenne de l'Internationale de l'Education, la fédération syndicale mondiale de l'éducation.*